



**Monsieur le Député Bernard ACCOYER**  
**Mairie**  
**74940 ANNECY LE VIEUX**

CHAVANOD le 18 aout 2009.

Monsieur le Député,

Suite à la découverte, en Hte Savoie sur le secteur de Bonneville et de Pringy, de la chrysomèle du maïs, un arrêté ministériel prévoit deux solutions pour éradiquer cet insecte dont une consistant à la pulvérisation d'insecticides. Le gouvernement fait-il marche arrière sur le grenelle de l'environnement ?

- Éliminer tous les insectes d'un secteur pour une seule espèce !
- Pulvériser dans des secteurs avec des habitations à proximité !
- Permettre aux agriculteurs le choix du traitement plutôt que la rotation des cultures!

Vous n'êtes pas sans ignorer que le moyen le plus écologique est la rotation des cultures d'autant que ce type de traitement, avec de la Deltaméthrine, est assez aléatoire et discutable au point de vue des résultats. Un traitement larvaire est prévu l'année d'après avec du Cruiser alors que ce produit n'est pas inoffensif pour nos abeilles. Il s'agit là aussi d'un retour en arrière.

Plus grave encore, le syndicat d'apiculture de Hte Savoie a été copieusement ignoré des réunions programmées par la DRAAF et la chambre d'agriculture de Hte Savoie. J'apprends, après coup, qu'une réunion d'information a eu lieu le jeudi 13 à la chambre d'agriculture de Hte Savoie ; réunion où ni le syndicat d'apiculture ni le GDSA n'ont été conviés. La région d'Annecy compte de nombreux apiculteurs. Il est impossible de tous les avertir et de déplacer des ruches dans un délai aussi court. Deux jours ouvrables pour le dernier cas !

Sur le département de la Hte Savoie, il est regrettable que l'apiculture soit ainsi mise à l'écart. Ce comportement démontre-t-il le peu d'intérêt que le monde agricole manifeste pour les abeilles et notre environnement. Envisager de tels traitements à proximité de l'agglomération d'Annecy et sous les vents dominants me laisse perplexe.

Veillez croire, Monsieur Le Député, à l'expression de ma haute considération

Président du Syndicat d'Apiculture de Hte Savoie  
Patrick VUILLOUD

SYNDICAT D'APICULTURE DE Hte SAVOIE  
Patrick VUILLOUD 128 Rte de l'herbe 74650 CHAVANOD  
Tel : 04 50 52 16 41 Email : [president@syndapi74.fr](mailto:president@syndapi74.fr)  
N° SIRET : 437 483 415 00026 Code APE 911C